

INSCRIPTIONS

Pas de minerval, pas d'examen

Ils sont plusieurs centaines d'étudiants à n'avoir pas payé au moins 10 % du minerval. Résultat, ils ne peuvent présenter leurs examens.

Des centaines d'étudiants ayant oublié de payer au minimum 10 % du minerval officialisant leur inscription dans une haute école ou une université pour la date limite du 31 octobre sont considérés comme non-inscrits.

Ils sont dès lors dans l'impossibilité de présenter des examens et pourraient, à terme, être invités à quitter les auditoires, apprend-on vendredi dans *Le Soir*.

Au moins 10 %

Cette mesure fait partie du nouveau décret Marcourt réformant l'enseignement supérieur. Alors que, jusqu'en 2013, il fallait s'être acquitté de la to-

talité des droits pour le 30 novembre (universités) ou le 1^{er} février (hautes écoles), il faut désormais payer au moins 10 % (soit entre 17,40 euros et 83,40 euros selon les cas) avant

le 31 octobre pour être réputé inscrit. Le solde devant être réglé avant le 4 janvier.

La plupart des institutions d'enseignement supérieur sont touchées.

On ignore encore toutefois si l'année de ces étudiants est déjà condamnée. Le cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles assure qu'il est à la recherche d'une solution. ■